Combatif Solidaire Engagé

COMPTE RENDU DES ELU-E-S CGT
Réunion CSE du 30 janvier 2020

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux du CSE :
   - Procès-verbal du CSE du 29 Novembre 2019 (poursuivi le 19 Décembre 2019)
2. Désignation des membres du CSEC
3. Procédure de reclassement suite à l'inaptitude d'un agent (consultation)
4. Point d'actualité de la direction
5. Présentation et décisions des élus du CSE relatives aux modalités de désignation des représentants de proximité à Pôle emploi Bretagne
6. Présentation des statistiques du marché du travail Bretagne (information)
7. Fonctionnement du CSE :
   - Point sur les travaux en cours concernant l'élaboration du RI du CSE
   - Présentation des travaux des élus relatifs aux besoins en matière d'assistance du CSE et décision sur les suites à donner et leurs échéances
   - Résolutions
   - Traitement des demandes d'aide et de secours
8. Restitution de l'enquête conjointe (analyse et préconisations) et bilan du plan d'action sur le service communication engagé à la suite du DGI
9. Propositions des élus de mesures en matière de prévention suite aux FDS SPB, FDS RPS et aux DAT

1 – Approbation du PV des précédents CSE.

La direction a envoyé des amendements à la seule secrétaire du CSE. Les élu-e-s n'ont donc pu voter sur le document finalisé ; l'approbation des PV a donc été reportée au CSE de février 2020 à l'unanimité des votes.

Les élus CGT ont rappelé à la direction ses obligations quant au respect de l'accord CSE concernant l'envoi des documents aux élu-e-s.

Actuellement ces documents sont stockés dans une banque de données numérique, accessibles aux seul-e-s élu-e-s titulaires (BDES).

La CGT exige que les RS et suppléant-e-s aient accès au même titre que les titulaires. Frédéric SEVIGNON dit ne pas vouloir déroger aux consignes de la DG et refuse la demande de la CGT.

2 – Désignation des membres du CSEC :

En séance les candidats déclarés sont pour le poste :

De titulaire :

- Patricia CID (SNU) : 11 voix pour
- Sylvain NICOLAS (FO) : 2 voix pour
- Nydia POTEY (CFDT) 5 voix pour
- Vote blanc 3
- Vote nul 1

De suppléant :

- Loïc KERDRAON (cgt) 14 voix pour
- Olivier PENOBERT (CFDT) 5 voix pour
- Vote blanc 3

Résultat des votes :

Sont élu-e-s au CSEC :

- titulaire Patricia CID (SNU)
- suppléant Loïc KERDRAON (CGT)

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

3 – **Procédure de reclassement d'un agent suite à inaptitude (consultation)**

Depuis 2016 quand un-e salarié-e suite à visite médicale est reconnu-e inapte sur un ou plusieurs postes l'employeur est dans l'obligation de :

- Rechercher des possibilités de reclassement dans l'entreprise, et si le reclassement est possible, 1 poste minimum doit être proposé au/à la salarié-e
- Convoquer les élu-e-s DP ou CSE pour les informer de la procédure, de l'éventuel reclassement possible, de l'existence a minima d'1 poste de reclassement (avec fiche de poste présentée). Les élu-e-s doivent donner leur avis sur la proposition de la direction et en cas d'absence de poste sur le licenciement pour inaptitude.
- Si les élu-e-s votent pour le reclassement, le poste est proposé à l'agent qui est en droit de le refuser et dans ce cas il/elle est licencié-e pour inaptitude.

Cette procédure ayant un caractère confidentiel, les échanges ayant eu lieu lors du CSE ne peuvent être retranscrits

6 – **Statistiques du marché du travail en Bretagne.**

La direction se vante des « excellents » résultats de la région qui a le taux de chômage le + bas de France : 7,9%. Elle indique que le nombre d'heures travaillées en catégorie C est en moyenne de 137h/mois.

La CGT rappelle à la direction que la baisse du chômage en BZH est essentiellement due à :

- L'augmentation de 16,6% des radiations administratives sur 1 an,
- L'augmentation de l'entrée en formation/stage de 17,2% sur 1 an

Pour la CGT, il s'agit + d'une augmentation de la précarité que d'une baisse du chômage.
Précarité aggravée avec les nouvelles règles de l'assurance chômage du 1er/11/2019 et celles à venir du 1er/04/2020, sans compter l'impact qu'elles auront sur les retraites des privé-e-s d'emploi.

4 – Point d'actualité de la direction.

La direction indique que la campagne EPA 2020 est reportée au 1er/03/2020.
La direction souhaite présenter aux élu-e-s sur injonction de la DG une soi-disant « mise-à-jour » de la fiche EPA introduisant la notion de savoir être.

Pour la CGT, il s'agit évidemment d'une modification profonde de l'EPA introduisant une obligation d'évaluation du savoir être de l'agent par le manager.

Cette modification comporte également de forts risques psycho-sociaux (RPS) voire sociaux-psycho.

L'employeur est dans l'obligation de respecter un processus normé d'informations/consultations et/ou avec recueil d'avis dans les instances représentatives (CSEC et/ou CSE).

Le CSEC n'étant pas, à ce jour, mis en place et constatant que la direction voulait faire passer ce point « en force », l'ensemble des élu-e-s a voté une résolution à l'unanimité demandant le respect du processus d'information/consultation.
Cette résolution engendre obligatoirement le report de ce point au CSE de février.

La CGT a également interpelé la direction au cours des échanges sur la présence de documents liés au référentiel de compétences dans l'intranet ainsi qu'aux démarches : atout agent, atout manager, auto diagnostic GDD sans en avoir informé les instances.
De plus, les documents transmis par la direction l'ont été hors délai, 36h au lieu de 5 jours calendaires, veille de jour de grève, et dont certains étaient incomplets (2ème rappel).

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

5 – Représentant-e-s de Proximité :

Pour rappel, l'accord CSE prévoit la mise en place des 23 représentant-e-s de proximité (RP) dans les 3 mois suivants le CSE d'installation du 21/11/19 ; soit au plus tard le 21/02/2020.

Lors du CSE d'installation toutes les Organisations Syndicales (OS) avaient déclaré être d'accord pour un nombre de RP par OS respectant leur représentativité issue des élections, soit :

- SNU 8 RP
- CFDT 5 RP,
- CGT 4 RP,
- CGC 3 RP
- FO 2RP

L'attribution du 23è RP devant être discutée par la suite ainsi que la répartition par territoires.
De nombreux échanges intersyndicaux ont eu lieu sur ce thème (sauf CGC invitée mais absente) malgré tout aucune décision définitive n'a pu être prise avant ce CSE.

Les élu-e-s ont donc demandé une suspension de séance (qui est de droit) au démarrage de ce point.
La direction a reproché aux élu-e-s d'utiliser le temps de l'instance comme temps de « préparation » intersyndicale et demande de reléguer le point 5 après le point 8.

La CGT rappelle que toute modification de l'ordre du jour en cours de séance doit faire l'objet d'un vote des élus. (3ème rappel de la CGT sur les obligations de la DR).

Résultat du vote :
POUR : SNU + CFDT + CGC
CONTRE : FO
Abstention : CGT

Explication du vote CGT **:** Les élu-e-s n'ont pas à se substituer aux obligations de la direction.

7 – Fonctionnement du CSE :

7-1 : Où en sommes-nous dans l'élaboration du RI (règlement intérieur)?

Pour rappel, un RI est obligatoire. « Il a pour finalité de déterminer les modalités de fonctionnement du CSE » : ordre du jour, durée des réunions, report éventuels des points non abordés…

La direction insiste sur une signature rapide du RI avec une approche superficielle des points essentiels d'organisation.

La CGT accepte de travailler à partir du document fourni par la direction mais reste vigilante et défendra ses propositions de modifications/ajouts/suppressions.

7 – Fonctionnement du CSE :

7-2 : travaux des élus sur les besoins en accompagnement de l'instance CSE

Une délibération et une résolution « d'identification des besoins d'assistance du CSE » a été soumise au vote en instance. Ces docuents n'excluent pas l'embauche des anciennes secrétaires. Ils font ressortir le besoin de l'embauche par le CSE de 2 ETP. Ils précisent les 2 fiches d'activité sans définir les fiches de postes : Assistance à l'administration, à la gestion et à la coordination du CSE + Assistance administrative et de gestion des ASC.
Ils ajoutent que les recrutements devront être envisagés en CDI avec un rattachement à la CCN de pôle emploi.

Résultat du vote :
POUR : 16 (CGT + SNU +CFDT)
Abstentions : 5 (CGC + FO)

7 – Fonctionnement du CSE :

7-3 : Résolutions :

⇒ Une 2nde résolution pour la tenue d'un CSE extraordinaire le 12 février en vue de décider et de cadrer l'ensemble des éléments constitutifs des postes de travail + nature des contrats + indice… a été soumise au vote.

Pour info, la direction s'y est opposée considérant qu'il s'agissait plutôt d'une réunion de travail entre les élu-e-s et indiquant qu'elle n'était pas dispo ce jour-là.

Résultat des votes :
POUR : 18 (CGT + SNU + CFDT + FO)
Abstention : 3 (CGC)

⇒ Une 3è résolution concernant la boite mail CSE Bretagne demandant :

- La création d'une boite mail ASC CSE en lieu et place de la boite mail CE.
- L'habilitation de tous les élus titulaires et suppléants en lecture seule CGT.
- La gestion de la BAL aux seuls membres du bureau.

Résultat des votes:
POUR : Unanimité

7 – Fonctionnement du CSE :

7-4 : Demandes d'aide et de secours :
2 dossiers ont été soumis au vote.

La CGT, fidèle à ses valeurs, a voté POUR la dotation demandée par l'agent pour chaque dossier.

Résultat des votes :

1er dossier : montant inférieur à la demande voté à la majorité

2ème dossier : l'agent a obtenu le montant demandé à l'unanimité.

8 – enquête conjointe DGI du service communication

Les documents fournis aux élu-e-s au préalable par la direction présente un plan d'action qui démarre en 11/2018.
En séance la direction propose de commencer par ce qu'elle appelle un « historique de la situation ».

A la grande surprise des élu-e-s, les éléments cités par la direction remontent à 02/2018 et n'ont pas été fournis au préalable aux élu-e-s.

La CGT interrompt la direction dans sa présentation et l'interroge sur la non communication de ses éléments : 4ème rappel de la CGT concernant les obligations de la direction. Interrogation soutenue par les élu-e-s SNU et CFDT, anciennement élu-e-s au CHSCT.

Après divers échanges, ce point est reporté au CSE de 02/2020.

Fin de séance avec report des points 9 et 5 au CSE de février 2020.

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

Vos élu-e-s CGT au CSE :

Guillaume BOURDIC : guillaume.bourdic@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER : chanig.dilasser@pole-emploi.fr
Loïc KERDRAON : loic.kerdraon@pole-emploi.fr
Sylvie KERLEROUX : synlvie.kerleroux@pole-emploi.fr
Martial LE BOULH : martial.le-boulh@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI : Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON : chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON : Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

Vos délégué-e-s syndicaux-cales CGT :

Elise BUGEAUD : elise.bugeaud@pole-emploi.fr
Philippe FAVRE-DANNE : p.favredanne@pole-emploi.fr
Marina FERRAND-DESMARES : marina.ferrand-desmares@pole-emploi.fr
Muriel LEFEVRE : Muriel.LEFEVRE@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI : Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON : chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON : Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet